

CHALLENGE 60/70 ANS PAR ÉQUIPES SAISON 2026 CLUBS SOUHAITANT ENGAGER UNE ENTENTE

PRINCIPE ET RÈGLEMENT

1) Permettre aux clubs de participer au challenges par équipes 60/70 ans lorsqu'ils n'ont pas l'effectif nécessaire pour former une équipe, et ce, dans toutes les catégories.

2) Une entente ne pourra se faire qu'entre deux clubs, géographiquement, proches (une Entente à trois clubs n'est pas possible). Elle est soumise à accord de la commission sportive concernée.

3) Dans toutes les catégories, un club peut avoir une équipe « club » et participer à une Entente dans la même catégorie, sachant que :

-Les meilleurs joueurs composeront, obligatoirement, l'équipe « club ».

-Les joueurs engagés dans l'Entente seront, pour le championnat concerné, grillés dans l'Entente et ne pourront pas, le cas échéant, revenir compléter l'équipe « club » -les Ententes ne seront autorisées que dans la dernière division (Division 3 Hommes)

4) L'équipe participant à l'Entente prendra le nom des deux clubs. Le premier nommé est celui où se dérouleront les rencontres et qui sera responsable de toutes les obligations liées à l'engagement de cette équipe (paiement des droits d'engagement, des pénalités, envoi des feuilles de match, etc.).

5) Il est bien entendu que les joueurs restent licenciés dans leur propre club.

CATÉGORIE : entourez votre choix : Messieurs / Dames

DÉNOMINATION DE L'ENTENTE (*) :/.....

(*) Nommer en premier le club support : ex : BARR – ANDLAU ou ANDLAU – BARR

CLUB A :N°55.....

CLUB B :N°55.....

DATE :

	Signature	Cachet du Club
CLUB A		
CLUB B		

IMPORTANT : La demande d'entente, **signée par les présidents des deux clubs**, devra parvenir par mail ou par courrier postal et dans les délais des engagements à l'adresse suivante :

A RETOURNER PAR MAIL

(comite.bas-rhin@fft.fr pour le 67 ; comite.haut-rhin@fft.fr pour le 68)

POUR LE 6 AVRIL 2026



Ne pas hésiter à mettre en copie : ph.obert@orange.fr pour le 67 et risser.francis@wanadoo.fr pour le 68